



Achat d'un canapé sur internet:jamais livré

Par **babou57**, le **20/08/2008** à **21:04**

Bonjour,
J'ai acheté un canapé sur e-bay en novembre dernier à une société allemande. J'ai payé la totalité ainsi que les frais de livraison (1489euros);
EN février, la société ne pouvant toujours pas honorer ma commande m'a proposé l'annulation de la vente et promis un remboursement total. Depuis, la seule façon de communiquer avec la société est l'envoi de mail. Leurs réponses étant toujours un message type me promettant un remboursement. En mai, j'ai porté plainte. J'ai fourni à la gendarmerie l'ensemble de nos courriers électroniques. Environ, 2-3 semaines plus tard, j'ai reçu une lettre signée du procureur qui m'annonçait que l'escroquerie n'étant pas avérée, il s'agit simplement de relations commerciales entre la société et moi!!! Je ne sais plus trop à qui m'adresser, quels sont mes droits et quels sont les recours possibles.
Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **22/08/2008** à **08:24**

Apparemment vous avez déposé plainte au "pénal" d'où la décision du procureur. Il vous faut transmettre cette affaire devant un tribunal civil (tribunal d'instance) d'où LR/AR au greffe du tribunal civil de votre secteur. L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire mais reste conseillée.

Par **babou57**, le **24/08/2008** à **09:44**

merci de votre réponse. En réalité, j'ai adressé ma plainte au procureur et envoyé ma lettre en R avec AC au T.I. . Suite à cela, la gendarmerie de ma commune m'a contacté pour recueillir

eux-même ma plainte. Environ deux semaines plus tard, j'ai reçu la lettre dont je vous ai parlé dans mon premier message. Le gendarme ayant prit ma plainte m'a pourtant dit qu'il s'agissait d'une escroquerie. Il m'a aussi donné le numéro d'une association d'aide aux victimes. Mais celle-ci est présidée par le procureur, je suppose qu'il est donc inutile de prendre contact avec cette association. Je pense prendre contact avec une association de consommateurs du type UFCV que choisir, qu'en pensez-vous? Au sujet de l'avocat, les frais ne seraient-ils pas trop conséquents par rapport à la valeur de mon canapé (1489 euros)?

Par **Tisuisse**, le **24/08/2008** à **09:48**

Pour les frais d'avocat, c'est probable mais rien ne vous empêche de les ajouter à votre demande de DI.